

## La proposition de loi pour l'abrogation de la réforme des retraites peut-elle être adoptée ?

Article rédigé par *Contrepoints*, le 28 mai 2023

Source [Contrepoints] : Le 8 juin 2023, la proposition de loi visant à abroger la réforme des retraites sera au cœur des débats de l'Assemblée nationale. Pourrait-elle mettre en péril la réforme du gouvernement ?

Le 8 juin prochain, à l'occasion de la niche parlementaire du groupe Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires (LIOT), une proposition de loi déposée le 20 avril visant à abroger la réforme des retraites devrait être débattue dans l'hémicycle du Palais Bourbon. En mars dernier, le groupe LIOT était déjà à l'origine de la motion de censure transpartisane qui a fait trembler le gouvernement !

La [Proposition de loi n°1165 d'abrogation de la réforme des retraites portant l'âge légal de départ à 64 ans](#) comprend deux articles :

### Article 1er

– La loi n° 2023270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 est abrogée.

### Article 2

I. – La charge pour les organismes de sécurité sociale est compensée à due concurrence par la majoration de l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre Ier du livre III du code des impositions sur les biens et services.

II. – La perte de recettes pour les organismes de sécurité sociale est compensée à due concurrence par la majoration de l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre Ier du livre III du code des impositions sur les biens et services.

Retrouver l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)

28/05/2023 01:00